

## PROGRAMME DE FORMATION – Membres du CSE

## FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Membres du CSE\* Référent Sécurité désigné par l'employeur RH Direction.

## Durée:

- 1er mandat : 5 jours (2 + 3)

- renouvellement : 3 jours consécutifs

INTRA: De 1 à 10 stagiaires INTER: De 3 à 10 stagiaires Prérequis: Aucun



**OBJECTIFS** 

Connaitre le rôle et les attributions du CSE

Connaître le champ des enjeux de la prévention au sein du CSE

Connaître les missions du CSE liées à la santé physique et mentale au travail

Avoir des connaissances pour mener à bien les missions du CSE

Participer activement et efficacement au bon fonctionnement du CSE

Savoir analyser les documents et les rapports dans le cadre des missions du CSE

Aider à analyser les accidents du travail et mettre en place des actions correctives

Avoir des connaissances pour apporter des solutions sur les situations de travail observées

Avoir des connaissances pour mettre en œuvre des actions et en assurer le suivi

Savoir travailler collectivement pour réaliser les missions du CSE



METHODES PEDAGOGIQUES Alternance entre les temps d'apports de connaissance et des exercices individuels ainsi que collectifs d'appropriation.

Exercices d'application à partir des cas proposés par les stagiaires.

**FORMATEURS**: Préventrices AGIR IPRP ou intervenants extérieurs IPRP



A partir d'exercices au cours de chaque module.

Par des travaux pratiques réalisés lors de la formation issue du terrain.

AGIR FORMATION est enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRRECTE (Préfecture) sous le numéro : 52440682344. Notre structure est également référencée sous DATADOCK sous le code 020802, pour les OPCO. CONNAITRE SES MISSIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS

DE TRAVAIL EN TANT QUE MEMBRE DU CSE



## PROGRAMME DETAILLE

2 jours - 1ers mandats	I	LE CSE
		<ul> <li>Les rôles et missions</li> </ul>
		Les mandats et statut
		La composition et les commissions
		Les heures de délégation et les moyens
		Le registre CSE et le règlement intérieur
	II	LA PREVENTION
		Le contexte de la prévention et les définitions importantes
		Les principes de prévention et la réglementation
		<ul> <li>Les enjeux et les obligations employeurs / salariés</li> <li>Le Document Unique et la Pénibilité</li> </ul>
		Les AT / MP
		L'accueil sécurité
	III	
3 jours – Tronc commun (renouvellements et 1ers mandats)		LE FONCTIONNEMENT DU CSE
		<ul> <li>Rappels des rôles, missions et moyens</li> </ul>
		Les visites terrains et les réunions
	IV	LA PREVENTION : APPROFONDISSEMENT
		<ul> <li>Rappels des grands principes de prévention</li> </ul>
		<ul> <li>Le choix des « bonnes » actions de prévention</li> </ul>
		Analyse des causes des AT/MP
		Les différents acteurs
	V	LES PROCEDURES POSSIBLES
		Droit d'alerte et de retrait
		Saisine de l'Inspection du Travail
		Expertises
	VI	LE CSE AU QUOTIDIEN
		Les obstacles liés au fonctionnement
		<ul> <li>La posture des membres du CSE</li> </ul>
		<ul> <li>Travail collectif pour une prévention efficace</li> </ul>
		Communication durable
		<ul> <li>Mise en application des visites terrain et des réunions</li> <li>Des enquêtes AT/ MP utiles – mise en application</li> </ul>
		Veille réglementaire et technique
	VII	
	VII	FOCUS SUR CERTAINS RISQUES (en fonction des participants)
		Le risque routier
		La gestion des entreprises extérieures     Les risques psychosogieux
		Les risques psychosociaux  Autros thòmas (an fanction des damandes des participants)

Autres thèmes (en fonction des demandes des participants)

<sup>\*</sup> Pour les membres de CSSCT d'entreprise d'au moins 300 salariés, se référer au programme de formation CSSCT.